

Les dettes auprès des caisses maladie ne cessent d'augmenter

Impayés Le poids des primes LAMal dans les situations d'endettement a été multiplié par deux en dix ans. Seuls les impôts pèsent plus lourd.

Romaric Haddou

Les primes d'assurance maladie pèsent de plus en plus lourd dans les situations d'endettement des Suisses. D'après les chiffres de Dettes Conseils Suisse pour l'année 2024, les dettes auprès des caisses maladie représentent aujourd'hui 15% des dettes totales. Un chiffre similaire à celui de l'an dernier, mais qui a presque doublé depuis 2015. La part des dettes auprès des impôts reste largement supérieure puisqu'elle est de 27%.

Pour établir ces statistiques, l'organisation de conseil en matière d'endettement se base sur le dossier des personnes qui la contactent pour obtenir de l'aide. En 2024, 6242 nouveaux ménages se sont manifestés avec un endettement moyen de 60'000 francs, concernés dans 60% des cas par des impayés auprès des assureurs. Là encore, seules les dettes auprès de l'administration fiscale sont plus fréquentes (81% des situations). Notons que la difficulté à payer les primes peut s'accompagner d'impayés auprès des fournisseurs de soins. Des dettes pour frais de santé (montants inférieurs à la franchise ou non couverts par l'assurance) sont ainsi relevées dans 29% des cas.

La promesse du 10%

«Ce qui est fou, c'est qu'à l'époque des débats parlementaires sur la LAMal, au milieu des années 90, il y avait la grande promesse que les primes d'assurance maladie ne dépasseraient jamais 10% du revenu», réagit Raphaël Mahaim, président de Dettes Conseils Suisse et conseiller national (Vert/VD). Aujourd'hui, dans les cantons qui n'ont aucun mécanisme pour protéger les personnes les plus modestes, les primes peuvent engloutir jusqu'à 20% du budget des ménages. C'est aberrant.»

En 2023, Dettes Conseils Suisse avait fourni des chiffres par canton qui montraient d'importantes disparités. Les dettes semblaient tendan-

ciellement plus importantes dans les cantons ayant des primes moyennes élevées, malgré les mécanismes de subsides. Prudence tout de même: le nombre de cas étant relativement faible, des situations isolées peuvent entraîner d'importantes variations.

Impayés pas négociables

«L'une des particularités des dettes vis-à-vis des caisses maladie, c'est qu'elles ne sont pas négociables», relève Kevin Vesin, assistant social au Centre social protestant Vaud. Lorsque nous établissons un plan de désendettement avec un bénéficiaire et qu'une part conséquente des impayés n'est pas négociable, les perspectives ne sont pas très bonnes.»

De fait, les primes maladie «sont régulièrement un facteur de début d'endettement». Et les subsides, lorsqu'ils existent, ne sont pas toujours en mesure de gripper l'engrenage. «Même dans les cantons où il y a une limite à 10% du revenu, les délais de traitement des demandes peuvent atteindre plusieurs mois et les bénéficiaires n'ont pas toujours la possibilité d'avancer l'argent», poursuit Kevin Vesin. Certains assureurs vont très vite réclamer les sommes dues, et si le mécanisme des poursuites s'enclenche, d'autres montants vont s'ajouter et aggraver la situation.»

Non-recours aux subsides

Responsable de l'observatoire des précarités (structure de la Haute École de travail social et de la santé Lausanne, HETSL), Emilie Rosenstein souligne aussi que de nombreuses personnes qui auraient droit à des subsides ne les demandent pas. «Certaines ne savent pas que cet instrument existe, d'autres pensent qu'elles n'y ont pas droit ou ont peur que cela influence leur parcours, en particulier vis-à-vis de leur permis de séjour. Le non-recours aux prestations sociales reste une problématique majeure.»

Les statistiques de Dettes Conseils Suisse montrent que les profils des

15%

Des dettes totales étaient des impayés auprès des caisses maladie, en 2024.

61%

Des Suisses seraient favorables à l'instauration de primes maladie en fonction du revenu, selon un récent sondage du «Temps».

6242

Le nombre de ménages endettés qui se sont manifestés en 2024 auprès de Dettes Conseils Suisse, dont 60% pour des impayés auprès des assureurs.

tout juste à régler les charges incomprimibles, notamment les primes LAMal, et se retrouvent soudain avec 10 ou 20% de revenus en moins», indique Raphaël Mahaim. Bien qu'il soit possible de prévenir le surendettement lié aux primes maladie, Kevin Vesin souligne que cela implique de «connaître des mécanismes complexes liés au système des poursuites». Difficile de s'y retrouver sans être accompagné par un expert.

Primes maladie des enfants

Dans ce marasme, un changement législatif récent fait figure d'éclaircie. Jusqu'à récemment, si des parents ne payaient pas les primes de leur enfant, celui-ci devenait responsable des impayés à sa majorité. Depuis le 1^{er} janvier 2024, c'est terminé, les dettes restent attribuées aux parents. «C'était un système extrêmement choquant et il était temps de l'abolir. Malheureusement, ce n'est pas rétroactif. De nombreux jeunes qui sont devenus majeurs avant 2024 restent accablés par ce fardeau», déplore Raphaël Mahaim.

Enfin, un autre élément positif, selon le président de Dettes Conseils Suisse: les primes LAMal sont prises en compte dans le calcul du minimum vital en cas de poursuites. «Lorsqu'on vous prend tout afin de payer des créanciers, le minimum vital est le montant que l'on accepte de vous laisser. Ce montant ne tient pas compte des impôts, ce qui est une aberration absolue, mais il tient compte de primes d'assurance maladie. C'est un point sur lequel les impôts sont encore plus injustes que les primes.»

Comme son parti, Raphaël Mahaim est favorable à l'instauration de primes maladie en fonction du revenu. C'est aussi ce que réclame le Parti socialiste, qui vient de lancer une initiative en ce sens. Selon un sondage du «Temps», rendu public le 13 novembre, 61% des Suisses seraient favorables à un tel système.



En 2024, l'endettement moyen des personnes ayant contacté l'association Dettes Conseils Suisse était de 60'000 francs. Roberto Westbrook